

Échéancier proposé pour le règlement no 316-2018

Titre du règlement: Règlement no 316-2018 de concordance relatif à l'ajout d'un facteur d'atténuation utilisé pour le calcul des distances séparatrices aux odeurs, à l'ajustement du périmètre d'urbanisation et certaines de ses affectations en fonction de la limite de la zone agricole transposées au cadastre rénové de la CPTAQ et modifiant le règlement de zonage 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015 et 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018 et 315-2018)

01-10-2018: Avis de motion.

05-11-2018: Adoption du projet de règlement no 316-2018.

07-11-2018: Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce du projet de règlement et de la résolution par laquelle il est adopté.

12-11-2018: Avis public affiché dans deux endroits de la municipalité et publié dans le Journal Entre-Nous (décembre 2018) pour la tenue d'une assemblée publique de consultation.

07-01-2019: - Assemblée publique de consultation à 20 h 00 (*7 jours ou plus après l'avis public*)
- Adoption du règlement no 316-2018.

10-01-2019: Transmission à la MRC de La Nouvelle-Beauce d'une copie conforme du règlement pour l'émission d'un avis de conformité.

15-01-2019: Assemblée de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour l'émission d'un avis de conformité.

22-01-2019: Avis public affiché dans deux endroits de la municipalité et publié dans le Journal Entre-Nous (février 2019) suite à l'émission d'un avis de conformité par la MRC et entrée en vigueur du règlement 316-2018.